

**Bureau du 2 octobre 2006**

**Décision n° B-2006-4627**

commune (s) : Mions

objet : **Revente, à la Commune, d'un terrain situé lieu-dit Mangetemps les Blés d'Or**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 21 septembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

A la demande de la commune de Mions et en vue de la création d'un pôle de loisirs sur le site, la Communauté urbaine a préempté, au prix de 13 213 €, un terrain situé lieu-dit Mangetemps les Blés d'Or à Mions.

Il s'agit d'un terrain de 6 918 mètres carrés, cadastré sous les numéros 75-88-92 et 94 de la section ZL.

Aux termes de la promesse d'achat qui est soumise au Bureau, la commune de Mions, qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Communauté urbaine ledit bien au prix de 13 213 €, admis par les services fiscaux et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition ;

Vu ladite promesse d'achat ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la promesse d'achat qui lui est soumise concernant la revente, à la Commune, d'un terrain situé lieu-dit Mangetemps les Blés d'Or à Mions.

**2° - Autorise** monsieur le président à la signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - Le montant** de 13 213 € résultant de cette cession ainsi que tous les frais inhérents à cette transaction feront l'objet d'une inscription en recettes au budget principal de la Communauté urbaine - compte 458 200 - fonction 824 - opération 1203.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,